



COMMUNE DE JETTE

RAPPORT ANNUEL

**DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE
ET ÉCHEVINS**

**PRÉSENTÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 7 DE
L'ORDONNANCE CONJOINTE DU
14 DECEMBRE 2017 SUR LA TRANSPARENCE DES
REMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES
PUBLICS BRUXELLOIS**

ANNÉE CIVILE 2022


Le collège des Bourgmestre et échevins de la commune de Jette

vous présente le rapport annuel de l'année civile 2022 en exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Jette, le 25/04/2023

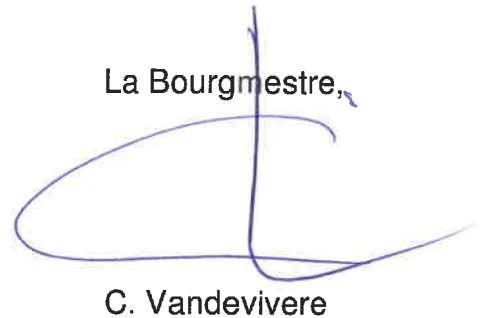
Pour le collège :

Par ordre :
Le Secrétaire communal,



B. Goeders

La Bourgmestre,



C. Vandevivere

RELEVÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES
DE TOUTE NATURE AINSI QUE TOUS LES
FRAIS DE REPRÉSENTATION OCTROYÉS
AUX MANDATAIRES PUBLICS

En sa séance du 19/12/2018, le conseil communal a décidé de fixer les rémunérations comme suit :

1. Jetons de présence des conseillers communaux :

Le montant du jeton de présence à allouer aux membres du conseil communal qui assistent aux séances du conseil communal ainsi qu'aux séances de la commission unique ou de toute autre commission officielle instituée par le conseil communal, est fixé à 140 € brut.

2. Rémunération des membres du collège des Bourgmestre et échevins :

Les membres du collège des Bourgmestre et échevins sont rémunérés conformément aux dispositions de la nouvelle loi communale.

3. Outils de travail mis à disposition des mandataires :

Dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les outils de travail suivants peuvent être mis à disposition :

Collège des Bourgmestre et échevins :

Une voiture de fonction avec chauffeur sera mise à disposition pour l'ensemble des membres du collège des Bourgmestre et échevins afin de se déplacer dans le cadre de leur fonction.

Les frais d'assurance, d'entretien, de carburant et d'assistance technique sont pris en charge par la commune.

Bourgmestre :

Un bureau équipé de matériel informatique et de matériel de bureau (notamment papier, enveloppes avec en-tête « Cabinet du Bourgmestre », cartes de visite (100/an)), une tablette ou un pc hyper portable et les licences y afférentes, un GSM dont la totalité des frais d'utilisation est prise en charge par la commune, une écharpe.

Échevins :

Un bureau équipé de matériel informatique et de matériel de bureau (notamment papier, enveloppes avec en-tête « Echevin », cartes de visite (100/an)), une tablette ou un pc hyper portable et les licences y afférentes, un abonnement communal pour leurs frais de GSM à hauteur de 25 €/mois ou paiement de 25 €/mois, une écharpe.

Conseillers communaux :

Des cartes de visite (100/an), un montant forfaitaire mensuel de 30 € pour une connexion INTERNET au domicile, une écharpe.

4. Frais de représentation :

Bourgmestre : 3.250 € par an

Échevin : 1.075 € par an.

Les frais de représentation sont remboursés à posteriori sur présentation d'un justificatif contenant les informations complètes relatives au montant de la dépense et à sa raison d'être.

Peuvent entrer en ligne de compte comme frais de représentation des membres du collège des Bourgmestre et échevins :

- Les frais de restaurant exposés à l'initiative d'un membre du collège des Bourgmestre et échevins pour discuter d'un dossier qui relève de sa compétence;
- Les frais exposés à l'initiative d'un membre du collège des Bourgmestre et échevins pour la remise d'un prix dans le cadre d'une organisation non communale en relation avec sa fonction;
- Les frais d'achats de fleurs et/ou de cadeaux offerts dans le cadre des relations publiques à l'initiative d'un membre du collège des Bourgmestre et échevins et remis dans le cadre d'une organisation non communale en relation avec sa fonction.

Frais de représentation des membres du collège des Bourgmestre et échevins pour l'année 2022 :

Hervé DOYEN, Bourgmestre		719,70 €
Claire VANDEVIVERE, Bourgmestre	2.455,75 €	2.706,25 €
+ Claire VANDEVIVERE, Echevine	+ 250,50 €	
Bernard VAN NUFFEL, Echevin		1.075,00 €
Olivier CORHAY, Echevin		1.075,00 €
Benoît GOSSELIN, Echevin		1.075,00 €
Mounir LAARISSI, Echevin		1.075,00 €
Jacob KAMUANGA, Echevin		1.075,00 €
Nathalie DE SWAEF, Echevine		1.075,00 €
Jennifer GESQUIERE, Echevine		1.075,00 €
Joris POSCHET, Echevin		453,34 €

Rémunérations annuelles brutes des membres du collège des Bourgmestre et échevins pour l'année 2022 :

Hervé DOYEN, Bourgmestre		58.046,02 €
Claire VANDEVIVERE, Bourgmestre	73.038,64 €	114.554,85 €
+ Claire VANDEVIVERE, Echevine	+ 41.516,21 €	
Bernard VAN NUFFEL, Echevin		96.126,16 €
Olivier CORHAY, Echevin		95.988,35 €
Benoît GOSSELIN, Echevin		92.762,79 €
Mounir LAARISSI, Echevin		95.988,35 €
Jacob KAMUANGA, Echevin		92.900,60 €
Nathalie DE SWAEF, Echevine		96.126,16 €
Jennifer GESQUIERE, Echevine		95.988,35 €
Joris POSCHET, Echevin		55.144,81 €

Rémunérations annuelles brutes des conseillers communaux pour l'année 2022 (jetons de présence) :

Hervé Doyen	2.660,00 €
Paul Leroy	2.800,00 €
Myriam Vanderzippe	3.360,00 €
Fouad Ahidar	2.100,00 €
Geoffrey Lepers	1.120,00 €

Joëlle Electeur	2.660,00 €
Yassine Annhari	2.240,00 €
Orhan Aydin	3.500,00 €
Halima Amrani	1.820,00 €
Patricia Rodrigues da Costa	2.940,00 €
Sara Rampelberg	2.940,00 €
Xavier Van Cauter	3.500,00 €
Nathalie Vandenbrande	2.380,00 €
Laura Vossen	1.820,00 €
Christophe Kurt	3.640,00 €
Salima Barris	2.800,00 €
Mauricette Nsikungu-Akhiet	2.100,00 €
Saïd El Ghoul	3.080,00 €
Joris Poschet	840,00 €
Thomas Naessens	420,00 €
Fatima Salek	2.240,00 €
Behar Sinani	2.240,00 €
Cindy Devacht	2.380,00 €
Eren Güven	3.360,00 €
Chantal De Bondt	0,00 €
Giovanni Marin	3.640,00 €
Jean-Louis Pirottin	2.380,00 €
Dashminder Bhogal	1.820,00 €
Stefan Dooreman	2.940,00 €
Julien Flandroy	2.100,00 €
Garo Garabed	1.540,00 €
Philippe Lepers	1.260,00 €

Frais de GSM pour les membres du collège des bourgmestre et échevins pour l'année 2022 :

Hervé DOYEN, Bourgmestre	(abonnement communal) 242,00 €
Claire VANDEVIVERE, Bourgmestre	(abonnement communal) 580,80 €
Bernard VAN NUFFEL, Echevin	300,00 €
Olivier CORHAY, Echevin	300,00 €
Benoît GOSSELIN, Echevin	300,00 €
Mounir LAARISSI, Echevin	300,00 €
Jacob KAMUANGA, Echevin	300,00 €
Nathalie DE SWAEF, Echevine	300,00 €
Jennifer GESQUIERE, Echevine	300,00 €
Joris POSCHET, Echevin	240,00 €

Frais internet pour les conseillers communaux pour l'année 2022 :

Hervé Doyen	240,00 €
Paul Leroy	360,00 €
Myriam Vanderzippe	360,00 €
Fouad Ahidar	360,00 €
Geoffrey Lepers	360,00 €

Joëlle Electeur	360,00 €
Yassine Annhari	360,00 €
Orhan Aydin	360,00 €
Halima Amrani	360,00 €
Patricia Rodrigues da Costa	360,00 €
Sara Rampelberg	360,00 €
Xavier Van Cauter	360,00 €
Nathalie Vandenbrande	150,00 €
Laura Vossen	360,00 €
Christophe Kurt	360,00 €
Salima Barris	360,00 €
Mauricette Nsikungu-Akhiet	360,00 €
Saïd El Ghoul	360,00 €
Joris Poschet	120,00 €
Thomas Naessens	30,00 €
Fatima Salek	360,00 €
Behar Sinani	360,00 €
Cindy Devacht	180,00 €
Eren Güven	360,00 €
Chantal De Bondt	180,00 €
Giovanni Marin	360,00 €
Jean-Louis Pirottin	360,00 €
Dashminder Bhogal	360,00 €
Stefan Dooreman	360,00 €
Julien Flandroy	330,00 €
Garo Garabed	210,00 €
Philippe Lepers	150,00 €

**INVENTAIRE DE TOUS LES MARCHES PUBLICS
CONCLUS PAR L'ADMINISTRATION
COMMUNALE DE JETTE**

Voir annexe

LISTE DES SUBSIDES OCTROYÉS

Voir annexe

PRESENCES EN REUNION

Voir annexe

LISTE DES VOYAGES

Néant